



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 26
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 9
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.028/D

OBJET : COMPTE DE GESTION 2024 - PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

SEANCE DU 24/06/2025

LE MARDI VINGT-QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H06, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Nicolas DOHIN, Monsieur Dominique SERGI, Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE, Madame Evelyne BERTELLI,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serafino SERRAVALLE,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS, Monsieur Eric BASSET,
Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Jean-Michel MATHY,
Monsieur Arnaud DEGEN, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Monsieur Timotée DAVIOT a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Madame Céline PAVILLON a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Madame Elisabeth FALOU,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Jean FIORESE,
Madame Christie GEY a donné pouvoir à Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur Nouridine SEDRATI a donné pouvoir à Monsieur François FAREZ,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Madame Agnès BONAFOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : COMPTE DE GESTION 2024 - PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU le Budget primitif 2024 - Parking du Hameau Lachambaudie,

CONSIDERANT le Compte de Gestion – Parking du Hameau Lachambaudie ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de se prononcer sur le Compte de gestion 2024 – Parking du Hameau Lachambaudie établi par le Comptable Public,

CONSIDERANT que le Conseil municipal s'est fait présenter, pour l'exercice 2024 les budgets primitif et supplémentaire, la décision modificative qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectués et celui de mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal s'est assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun de ses soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : COMPTE DE GESTION 2024 - PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

ADOpte

31 Voix Pour, 4 Abstentions

ARTICLE 1 : **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif - Parking du Hameau Lachambaudie relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARTICLE 2 : **CONSTATE** la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2024 – Parking du Hameau Lachambaudie et **ARRETE** les résultats suivants :

- | | |
|---|--|
| • Un excédent de fonctionnement de : | 92 044,40 € |
| • Un excédent d'investissement de : | 165 274,39 € |
| Soit un excédent cumulé de : | 257 318,79 € (résultat hors reste à réaliser). |
| • Un déficit sur les restes à réaliser de : | -14 019,24 € |
| Soit un excédent net de : | 243 299,55 € |

ARTICLE 3 : **APPROUVE** le Compte de gestion 2024 - Parking du Hameau Lachambaudie.

ARTICLE 4 : **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : COMPTE DE GESTION 2024 - PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 25/06/2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 27/06/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.028/D

Objet de l'acte : COMPTE DE GESTION 2024 - PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250624-BRU_DE_24707_1-DE

Date de l'acte : 24/06/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24707_1

Date de réception en Préfecture : 26 juin 2025